RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 723CCE6D-7C11-4015-9533-9E5ED0ABC918

123 CLICK
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 Euros
Siège social : Voie n°1, ZI La Lézarde
97232 Lamentin
884 205 436 RCS FORT DE FRANCE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 21 JUILLET 2025

Le soussigné,

Agissant en sa qualité de Président de la société PF ENTREPRISE, elle-même Président de la société 123 CLICK ci-dessus référencée,

Et statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les associés par décisions collectives du 30/06/2025 aux termes desquelles il a été décidé :

1° une augmentation de capital d'un montant de 2 300 000 € par émission au pair de 4 715 000 actions nouvelles de même nominal chacune, de même catégorie que celles existantes, à libérer intégralement à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société ;

2° et sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée, une réduction de capital de 1 540 000 € pour le ramener de 2 400 000 € à 860 000 €, par imputation à due concurrence sur le Report à nouveau déficitaire en amortissement des pertes existantes, ce par voie de réduction du nominal des 4 920 000 actions existantes ;

Après avoir constaté :

1° que, le 11/07/2025, la Société PF ENTREPRISE représentée par M. Patrick FABRE a renoncé intégralement à son droit préférentiel de souscription au profit de la société FABRE DEVELOPPEMENT FINANCE - F DE F,

2° qu'au vu du bulletin de souscription de la société F DE F en date du 11/07/2025, les 4 715 000 actions nouvellement émises ont été souscrites par F DE F,

3° que cette souscription a été intégralement libérée par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, ainsi qu'il ressort du certificat délivré le 18/07/2025 par EXCO SARC, Commissaire ad hoc désigné le 30/06/2025, au vu de l'arrêté de compte établi par le Président en date du 11/07/2025.

En conséquence de quoi, le Président :

Docusign Envelope ID: 723CCE6D-7C11-4015-9533-9E5ED0ABC918

I. - Au vu des pièces et documents présentés, constate la réalisation définitive à la date du 21/07/2025 de l'augmentation de capital de 2 300 000 € décidée le 30/06/2025 ;

II. – Constate en conséquence la réalisation définitive de la réduction de capital décidée sous condition suspensive le 30/06/2025, ainsi que corrélativement la reconstitution des capitaux propres de la Société ;

III. Décide en conséquence de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

ARTICLE 6 - Apports

Il est rajouté un 3ème paragraphe comme suit :

3. Le 21/07/2025, le Président a, en vertu des pouvoirs délivrés par décision collective des associés le 30/06/2025, constaté la réalisation définitive :

- *de l'augmentation de capital de 2 300 000 € par émission au pair de 4 715 000 actions nouvelles de même nominal, toutes de même catégorie, intégralement souscrites et libérées par compensation de créances, ainsi qu'il résulte du certificat du commissaire ad hoc désigné le 30/06/2025 en date du 18/07/2025 ;*
- *et, de la réduction de capital de 1 540 000 € par imputation sur les pertes existantes.*

Total des apports formant le capital social : 4 350 000 €

ARTICLE 7 - Capital social

Le capital s'élève à HUIT CENT SOIXANTE MILLE EUROS (860 000 €).

Il est divisé en 4 920 000 actions de même nominal, entièrement souscrites et intégralement libérées, toutes de même catégorie.

IV. - Donne pouvoir à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de procéder à toutes les formalités requises par la loi et les règlements en vigueur.

Le Président,
Pour PF ENTREPRISE,
Patrick FABRE

